



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING

SERVICE DE LA COMMANDE
PUBLIQUE

DFCPAJI_2024_0157

Objet : Marché n°24.065 – Elaboration
du bilan des émissions de gaz à effet de
serre de la Ville de Tourcoing –
Conclusion.

DECISION MUNICIPALE PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L 2122-22 et L 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing ;

Vu l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant la
délégation de signature du Maire ;

Vu l'article R2123-1 du Code de la Commande Publique ;

Vu la délibération n°5 du 13 septembre 2020 portant application de l'article L 2122-22 du
Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son 4° ;

Vu l'arrêté DFCAJI_AR2024_0065 du 03 juin 2024 portant délégation de signature à
Monsieur VUYLSTEKER, Premier Adjoint au Maire ;

Vu le rapport d'analyse des offres ;

Considérant qu'une procédure adaptée a été lancée le 18 avril 2024 en vue de l'élaboration
du bilan des émissions de gaz à effet de serre de la Ville de Tourcoing ;

Considérant que la société JPC PARTNER a remis l'offre économiquement la plus
avantageuse au regard des critères d'analyse définis dans la lettre de consultation ;

DECIDONS

Article 1^{er} : De conclure le marché n°24.065 avec la société JPC PARTNER pour un
montant de :

- Tranche ferme (réalisation du BEGES) : 5 250,00 € HT.
- Tranche optionnelle 1 (valorisation des émissions évitées) : 700 € HT.
- Tranche optionnelle 2 (valorisation de la consommation d'énergie d'origine renouvelable) :
700 € HT.

Le marché est conclu pour une durée de 24 mois, à compter de sa date de notification.

Le démarrage de la tranche ferme s'effectue par la notification du marché.

L'affermissement des tranches optionnelles 1 ou 2 est subordonné à la décision de
l'acheteur qui sera notifiée au titulaire du marché.

Article 2 : Les dépenses résultant de l'exécution du marché seront imputées sur le budget
communal.

REÇU EN PREFECTURE

le 18/06/2024

Application agréée E-legalite.com

Article 3 : Ampliation de la présente décision est faite :

- Le Préfet du Nord pour contrôle de légalité
- Le Trésorier pour information
- Le Maire et les services concernés pour application

Article 4 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de son affichage, devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX ou via l'application « Télérecours citoyens ». Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire dans les mêmes conditions de délai.

Fait à Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, le

18 JUIN 2024



Pour le Maire et par délégation
Le Premier Adjoint
Jean-Marie VUYLSTEKER

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Vuylstecker', written over a horizontal line.

Publiée sur le site de la Ville le :

18 JUIN 2024

REÇU EN PREFECTURE

le 18/06/2024

Application agréée E-legalite.com